

MISE A JOUR N°11
2025

CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

ANNEXE

C.4.3.1 – Périmètres reportés



C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)
Champagne-au-Mont-d'Or

1 Périmètres de secteurs sauvegardés

- Néant

2 Périmètres de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)

- Néant

3 Périmètres de programmes d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

- Néant

4 Périmètres dits "périmètres d'études"

- Néant

5 Périmètres de droit de préemption urbain (D.P.U.) renforcé

- Néant

6 Périmètres de zones de préemption dans les espaces naturels sensibles (E.N.S.)

- Néant

7 Projet Urbain Partenarial (P.U.P.)

- Néant

8 Protections des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (P.E.NA.P.)

- Secteur « Vallons de l'Ouest lyonnais », approuvé par délibération du Conseil Général du Rhône en date du 14 février 2014, renommé secteur « Vallons du Nord-Ouest » approuvé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 11 mars 2024.

9 Périmètres de développement prioritaire - Réseaux de chaleur urbains

- Réseau Ouest Lyonnais classé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 26 juin 2023

C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)
Champagne-au-Mont-d'Or

10 Secteurs d'Information sur les Sols (S.I.S.)

Site	Date arrêté préfectoral	Identifiant	Adresse	Références cadastrales
NERGUISIAN	15/11/2018	69SIS02017	6 chemin de l'Epoux	BC 17,18, 42, 43, 44, 45, 46, 47,175, 180, 204,206,209, 227

11 Périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial (UNESCO)

- Néant

12 Taxe d'Aménagement Majorée (TAM)

- Néant

13 Périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité soumis au droit de préemption commercial et artisanal

- Délibération du Conseil Municipal en date du 5 février 2018